



UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE
(Reconnue d'utilité publique)
Inscription Commission Paritaire n° 786-D-73

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS
VB et X A, B, C.

Rédaction et Administration :
46, rue de Londres, 75008 Paris
Tél. : 16 (1) 45 22 61 32 (poste 16)



Compte Chèque Postal : Amicale VB-X ABC : 4841-48 D Paris.

NOVEMBRE 1918 -- NOVEMBRE 1988

Les prisonniers de la Grande Guerre

C'est le titre d'une excellente et riche étude de Me Odon ABBAL, du Centre d'Histoire Militaire de Montpellier, parue dans le numéro de juillet 1987 de la revue « Guerres Mondiales et Conflits Contemporains » (Puf), entièrement consacré à LA CAPTIVITE (1914-1954).

C'est à l'obligeance de son rédacteur en chef, Jean-Marie d'Hoop, ancien P.G. 1940-1945 de l'oflag VIA, que nous devons de publier ici un large extrait de cette étude. Nul doute que sa lecture éveille chez beaucoup de nos lecteurs des souvenirs inoubliés... On notera particulièrement les derniers paragraphes.

(J. T.)

LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Durant les quatre années de guerre, les Allemands ont capturé environ 600 000 prisonniers français. Les statistiques restent très imprécises, le nombre des décès survenus est lui-même controversé. Ce fut l'un des chevaux de bataille de la propagande française; dès l'année 1915, les journaux livrèrent au public les récits des atrocités allemandes et présentèrent même le camp de Wittemberg en Saxe comme la « cité des morts ». Ces allégations vivement ressenties outre-Rhin furent l'occasion de tensions, de mesures de rétorsion à l'encontre des prisonniers. Pendant quatre années, les captifs seront de part et d'autre l'objet de multiples marchandages. La crainte seule peut légitimer une telle situation; malgré l'entremise des neutres, Allemands et Français appliquent avec une rigueur croissante la règle de la réciprocité.

Au début il ne s'agit que d'actions limitées. Les officiers allemands prisonniers sur parole sont internés dans les camps, car les Allemands ne respectent pas cette clause. Des distributions de tabac sont interdites de temps à autre; le courrier est limité, sa distribution parfois suspendue. Mais le paroxysme est atteint avec les camps de représailles.

Les Allemands s'inquiètent du sort de leurs compatriotes internés au Dahomey et au Maroc. Ils sélectionnent alors dans leurs camps des prisonniers français issus des classes intellectuelles et peu habitués aux travaux pénibles. Ils sont dirigés vers des camps spéciaux en 1915, 1916, 1917. Dans ces camps de représailles, en mai et juin 1916, 30 000 prisonniers français travaillent à l'assèchement des tourbières dans le Hanovre, ou réparent des voies ferrées en Russie occupée. D'autres sont employés à des travaux militaires dans la zone des armées à Verdun. Réduits à une alimentation misérable, durement traités, ils peuvent cependant correspondre librement avec les familles afin que celles-ci fassent pression sur le gouvernement français.

Ces pratiques exceptionnelles et limitées n'en ont pas moins contribué à ternir l'image de l'Allemagne aux yeux de l'opinion internationale. Cette situation est aggravée par l'absence de règlement valable pour tout le pays. En effet, les conditions ne sont pas les mêmes partout. Parfois le ministre de la Guerre prussien ordonne des dispositions pour les camps prussiens, et en Saxe, au Wurtemberg et en Bavière ce sont les ministres respectifs qui font la loi. D'après l'ambassadeur Gérard, les chefs des régions d'Armée détiennent l'autorité absolue sur les camps. Ils laissent à leur tour la plus grande latitude aux commandants sur place.

Cette diversité transparait lors des inspections; certains disposent d'installations très confortables comme Ohrdruf, d'autres au contraire sont mal situés et très démunis comme Gross-Poritz. La quantité de nourriture varie d'un camp à un autre. En 1915 un rapport remis par la Croix-Rouge fait état d'écarts considérables dans le nombre de calories fourni quotidiennement dans sept camps allemands. La moyenne s'établit autour de 2 441,8 calories; mais quelle différence entre le camp de Quedlimburg qui alloue 3 021,7 calories à ses pensionnaires, et celui de Rastatt où ils n'en reçoivent que 1 850,2. Ces chiffres ne sont malheureusement pas disponibles pour les prisonniers qui vivent dans les kommandos. Il faut noter la satisfaction de ceux qui travaillent dans les fermes, qui partagent la vie de l'exploitant. Ils attendent patiemment la fin de la guerre; le travail de la terre les occupe. Ne sont-ils pas pour la plupart des agriculteurs (1) ?

Dans les usines ou dans les mines le travail est plus pénible et les effets de la malnutrition plus sensibles. Les efforts requis sont plus importants et les réclamations sont nombreuses.

Les souffrances matérielles des prisonniers augmentent avec le temps; leurs effets s'usent vite et sont difficilement remplacés. Le gouvernement français, au cours de l'année 1915, décide de pourvoir à l'organisation des secours. Les œuvres se multiplient en France, elles envoient des vêtements et des colis de vivres. Mais les services administratifs veillent; les uniformes sont expédiés sans leurs boutons de cuivre, minerais qui font défaut à l'Allemagne; il est recommandé d'ôter leurs germes aux pommes de terre afin qu'elles ne

soient point replantées! Une liste de produits prohibés est établie: le suif, la graisse, le savon et le sucre ne doivent pas parvenir aux prisonniers, les Allemands pourraient s'en emparer.

En juillet 1916, les deux Etats signent un accord sur le pain. Le gouvernement français assure désormais le ravitaillement des camps en envoyant des paquets collectifs à raison de 2 kg de pain hebdomadaires par prisonnier. Les Allemands contrôlent à leur tour le contenu des colis; ils interdisent tous les insignes patriotiques et confisquent les produits qui en portent. Malgré ces obstacles les colis parviennent régulièrement dans les camps.

Mais la plupart des prisonniers sont logés dans leurs détachements de travail, ils en changent souvent; certains touchent leur ravitaillement avec des semaines de retard. Les prisonniers organisent des comités dans les camps; les responsables surveillent l'arrivée des colis et du courrier, ils assurent la répartition des envois collectifs vers les kommandos, et servent d'intermédiaires auprès des autorités allemandes. Ces organisations élues par les prisonniers veillent à la coordination avec l'Agence de Paris, elles signalent les cas intéressants pour le rapatriement et établissent la liste des candidats pour l'internement en Suisse. La solidarité, effective entre prisonniers français, s'étend aussi aux alliés, surtout aux Russes, les plus malheureux avec les Serbes.

Quand les autorités allemandes le permettent, les Français organisent des soirées de solidarité dont les recettes sont reversées aux comités russes. Soutenus par leur gouvernement et leurs familles, les Français font figure de privilégiés. Les correspondances sont nombreuses où ils avouent se nourrir uniquement du contenu de leurs colis. Dès lors ils peuvent pour la plupart se passer de l'ordinaire médiocre et insuffisant des cuisines allemandes. Jean Renoir a merveilleusement évoqué cette situation dans une scène restée fameuse de « La Grande Illusion ».

Hormis les camps de représailles, les prisonniers français sont-ils bien traités par leurs gardiens? L'équivoque a été entretenue en France par les services de propagande. Témoin ironique, Louis Barthas rappelle la réaction des civils français quand ils apprennent l'existence de camps de prisonniers en Allemagne: « Mais bientôt cette haine farouche s'atténua quand on eut les preuves qu'on ne massacrait pas tous nos prisonniers et que même, chose inimaginable, ces barbares soignaient ceux qui étaient blessés. On en fut stupéfait: tous les Allemands n'étaient donc pas des malandrins? des bandits? Les journaux avaient-ils donc menti, ou tout au moins démesurément grossi les choses? » (2). Malgré l'outrance du propos, il n'en reste pas moins vrai que l'opinion s'inquiète, abusée par les articles chauvins d'une presse qui ne juge plus sa germanophilie. Certes, des prisonniers meurent en Allemagne; le ministre de la Guerre annoncera 18 882 décès en 1922. Ces décès sont dus à des maladies infectieuses, aux blessures reçues lors des combats. Les morts survenues pour cause d'épidémies ou à la suite de mauvais traitements ne constituent qu'une infime minorité. De l'aveu même des prisonniers il ressort qu'ils ont toujours été soignés avec beaucoup de compétence et d'humanité par les médecins militaires allemands (3). Les affirmations de Maurice Letulle, membre de l'Académie de Médecine, dénonçant un vaste complot de contamination de la France par les prisonniers tuberculeux ne sont qu'élucubrations partisans!

La discipline des camps a pu parfois être mise en cause, mais les prisonniers français ont connu dans l'ensemble des conditions convenables. A la longue, le principal ennemi est l'ennui, car la captivité est longue, plus de deux années en moyenne. Plus de la moitié des captifs français ont été capturés entre le mois d'août 1914 et décembre 1915 (4). Trois prisonniers sur quatre ont gagné les camps allemands avant la fin de l'année 1916. On comprend dès lors pourquoi les accords de Berne ont suscité tant d'espoir en avril 1918. Auparavant les deux pays reconnaissent 18 cas de maladie ou de blessure pour l'internement, notamment la tuberculose sous ses formes les plus diverses, et les maladies constitutionnelles chroniques (leucémie, diabète, anémies graves). Avec une précision glacée le seizième cas prévoyait la perte partielle ou totale d'un membre (au moins 4 doigts à la main)! Pour le rapatriement, les cas retenus — au nombre de 13 — sont des blessures qui entraînent une impotence partielle ou totale d'un membre (perte totale d'un pied ou d'une

main). D'autres sont encore plus dramatiques; peuvent retourner chez eux les malades atteints d'une tuberculose suffisamment avancée pour ne plus justifier une cure climatique en Suisse. Avant le mois d'avril 1918, à part les évadés, les prisonniers qui reviennent la France ne sont que des écopés, des agonisants, des invalides en puissance.

On conçoit l'impact de telles arrivées sur l'imagination des civils. Pour certains d'entre eux c'est le dernier voyage; ils ne regagnent leur patrie que pour y mourir. Avant les accords de Berne bien peu de prisonniers ont pu quitter l'univers des camps, 9 165 au titre du rapatriement seulement. A la fin du conflit, en novembre 1918, la Suisse abrite 12 555 internés français; entre-temps 9 078 de leurs camarades ont été rapatriés. Les accords de Berne n'ont pas été suivis de grands échanges de prisonniers, la méfiance réciproque des deux puissances a entraîné de fâcheux contretemps; les procédures administratives très lentes et très complexes, la difficile organisation des transports, expliquent la faiblesse des transferts. A l'heure de la défaite en Allemagne, le désordre intérieur s'accroît au rythme du mécontentement social. Quand intervient l'armistice du 11 novembre 1918, plus de 520 000 prisonniers français demeurent sur le sol allemand.

Dès les premiers jours de décembre 1918, le général Dupont parvient à Berlin à la tête de la mission militaire française (5). La situation est inquiétante. Quelques jours avant l'armistice, des camps ont été abandonnés; les prisonniers exaltés par la victoire se soumettent difficilement à la discipline. Des bandes commencent à sillonner le pays; ils sont plus de 10 000 dans les rues de Berlin. Au camp de Langensalza, dans une atmosphère de troubles, des incidents entraînent la mort de neuf prisonniers. Le général Dupont pare au plus pressé; il s'adresse aux officiers français et leur demande de rejoindre les camps d'hommes de troupe afin d'en prendre le commandement.

Très rapidement la situation se transforme, les prisonniers sont restés des soldats, ils se rangent à nouveau sous l'autorité de leurs chefs. Le général a un autre souci, éviter la contamination des prisonniers par la propagande bolcheviste dont l'influence paraît cependant secondaire. La principale préoccupation reste le ravitaillement des camps; les colis ne leur parviennent plus. L'intendance allemande ne peut suffire à la tâche, depuis septembre 1918 elle utilise même les fœtus d'animaux de boucherie pour la préparation des aliments destinés aux prisonniers! Le général Dupont réquisitionne les stocks de vivres des camps et en organise la redistribution, 100 000 colis en attente sont découverts au camp de Soltau; il demande enfin aux Allemands des distributions de vivres supplémentaires à titre remboursable en nature. La Croix-Rouge achemine des colis par la Suisse et le Danemark.

Le rapatriement s'organise par les ports allemands, la Suisse et la zone des armées. Après le 28 janvier 1919 il ne reste plus en Allemagne que des prisonniers non transportables. Ces malades ou grands blessés ne représentent que 0,5 % des rapatriés, ce chiffre met fin à la légende noire des camps allemands.

Tous les prisonniers ne rentrent pas; quelques centaines s'établissent à jamais dans le pays, retenus soit par des liens sentimentaux, soit par la crainte de la justice de leur pays; une amnistie décrétée en 1919 ne changera rien à leur décision.

Ceux qui reviennent sont accueillis par une foule en liesse dans les ports. Quelques incidents gâchent parfois la joie du retour. Dans l'angoisse des premiers échecs, Joffre avait pris des mesures draconiennes, notamment contre les prisonniers de guerre sur lesquels pesait désormais la présomption qu'ils s'étaient rendus sans combattre. Au mois de février 1919, plusieurs députés interviennent à la Chambre pour dénoncer les mesures vexatoires dont les premiers arrivants sont l'objet. Des commandants de dépôt poussent l'indignité jusqu'à les injurier. Les tracasseries administratives ne leur sont point épargnées. Au début, ils bénéficient d'une permission de trente jours, portée à soixante pour ceux qui comptent plus de deux années de captivité. Connaissant leurs droits, ils écrivent, ne reçoivent pas de réponse et réintègrent leur dépôt avec quelques jours de retard et sont incarcérés!

Le député Léon Pasqual rappelle qu'il faut leur parler comme à des « fils de France » et non comme à des « demi-Boches ».

Leurs peines ne s'arrêtent pas là. Groupés dans la puissante Fédération nationale des Anciens Prisonniers de Guerre, ils vont mener un long combat pendant une dizaine d'années avant de se voir reconnaître la plupart des droits dus aux anciens combattants (6). Quelques dates suffisent à montrer les discriminations dont ils furent les victimes. En janvier 1922 les prisonniers morts en captivité ont droit à la mention « mort pour la

NOVEMBRE 1918 - NOVEMBRE 1988 (suite)

France». En juillet 1922, les anciens prisonniers sont autorisés au port de la médaille de la Victoire. Ils obtiennent le rappel de solde en décembre 1918 grâce à la pression de nombreux députés, mais ne touchent que des primes mensuelles de démobilisation de 15 F, contre 20 F aux autres combattants en février 1919. La loi du 29 décembre 1918 établit que la veuve ou les ayants droit d'un militaire décédé durant la guerre ont droit à un pécule de 1000 F. Le législateur prend soin d'en exclure les veuves des prisonniers de guerre; un amendement déposé en leur faveur est repoussé en février 1922. La loi des pensions du 31 mars 1919 pénalise aussi les prisonniers; ils doivent fournir la preuve de l'origine militaire de leur invalidité. Le versement de la pension n'est effectif qu'après un passage devant la commission de réforme; les prisonniers ne peuvent prétendre aux arriérés puisqu'ils ne comparaissent qu'après novembre 1918. Malgré de nombreuses interventions le problème n'est pas résolu en 1926; un million de francs est débloquent sur le budget 1929 pour venir en aide aux plus nécessiteux; on estime à cette époque que 15 000 prisonniers invalides seulement sur 25 000 ont pu faire valoir leurs droits.

Les prisonniers tentent aussi de se faire rembourser leurs frais de séjour en Allemagne, dont la majeure partie a incombé à leurs familles durant la guerre. Dans l'euphorie de la victoire le principe avait été acquis, un chiffre avancé et retenu : 2,50 F par jour et par individu. Sous l'impulsion du député Léon Pasqual la Chambre en 1920 admet le principe d'une indemnité de vivres, mais cette décision n'est suivie d'aucune solution pratique. Ce n'est qu'en 1927, au cours de la discussion du budget de 1928, qu'un chiffre est avancé : 5 millions

de francs, soit une première annuité de 100 F pour 50 000 prisonniers, soit huit années pour indemniser très partiellement 400 000 d'entre eux. Malgré les protestations des intéressés le projet est adopté par la Chambre, sans préciser d'ailleurs si d'autres versements suivront. Le Sénat repousse le texte sous prétexte qu'il y a de trop nombreux déserteurs amnistiés parmi les prisonniers!

En 1929, un petit crédit de 1 500 000 F est proposé. Mais est-ce la reconnaissance du principe de l'indemnité de vivres ou un simple geste envers les plus nécessiteux? En tout 5 millions et demi sont débloqués et versés au compte de l'Office national des Anciens Combattants, à charge pour lui de les répartir entre les prisonniers. Mais l'Office se contente de les réserver en attendant le vote d'une véritable indemnité. Furieux, Pierre Laval, ministre des Finances en 1930, pose la question de confiance : il refuse l'interprétation faite par l'Office et refuse tout nouveau crédit. Il est vivement soutenu au Sénat; le sénateur Hirschauer déclare à cette occasion : « La conservation de la vie c'est tout de même quelque chose. Conserver la vie, cela vaut bien de souffrir de faim. Ceux des prisonniers qui ont contracté des maladies sont pensionnés. Les autres, je le répète, n'ont pas couru les dangers de ceux qui combattaient » (7).

En 1933 la question de l'indemnité de vivres n'est même pas débattue. Il faudra attendre le mois de mars 1936 pour assister à l'aboutissement tardif de cette revendication; cette année-là, les survivants reçurent un pécule forfaitaire de 50 F...

La captivité en 1914-1918 n'a pas atteint en France l'ampleur qu'elle a connue en 1940. Mais elle est restée pendant longtemps comme une plaie ouverte, non à cause des souffrances endurées dans les camps alle-

mands, mais plus sans doute par la période de suspicion qui a suivi.

En 1968, un ancien du fort de Vaux écrivait encore ces lignes terribles : «Pouvions-nous imaginer notre retour dans la mère patrie que nous avions défendue si durement? Il nous a fallu subir d'humiliantes formalités; il nous a fallu connaître le mépris de nos frères d'armes (...) pendant de longues années ».

La Grande Guerre a montré aussi la difficulté d'appliquer des principes humanitaires quand des nations se livrent une guerre sans merci. En dépit des conventions internationales contresignées par tous ou presque, malgré les accords survenus au cours du conflit, il apparaît à la fin 1918 que la législation internationale est encore insuffisante. La règle de la réciprocité a montré, malgré les progrès réalisés, la fragilité du statut de prisonnier de guerre. Le retour de la paix est l'occasion d'une nouvelle réflexion.

- 1 - Dalbiez, J.O. Documents parlementaires, Chambre des députés, 1919. Annexe n° 5353, p. 1949. Une approche informatique du problème in Jules Maurin, Armée-Guerre-Société. Soldats languedociens (1889-1919), Paris, 1982, p. 457-462.
2 - Louis Barthas, Les carnets de guerre, Paris, 1983, p. 21.
3 - Odon Abbal, Santé et captivité : le traitement des prisonniers français dans les hôpitaux allemands au cours du premier conflit mondial, in Actes du colloque Services de santé des armées, Montpellier, 1985, à paraître.
4 - Louis Marin, JO Documents parlementaires, Chambre des députés 1919. Annexe n° 633, p. 32.
5 - Charles Dupont (général), Le rapatriement des prisonniers de guerre, in La Revue des Deux Mondes, 1920, t. 3, p. 144-166.
6 - Odon Abbal, Les prisonniers de guerre 1914-1918 : prisonniers du Gard et de l'Hérault, thèse 3^e cycle, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1984, dactylogr., p. 243-273.
7 - JO Débats parlementaires, Sénat 1931, séance du 31 mars, p. 848.

Lecture : Les carnets de Louis BARTHAS

Il y a la guerre de ceux qui la veulent, de ceux qui l'aiment et même s'y sentent à l'aise; il y a la guerre de ceux qui la font sans l'aimer — le moyen de faire autrement? Il y a la guerre de ceux qui la font contre leur propre conviction, contre l'idéal arrêté qui commande leur cœur et leur esprit, tel Louis Barthas, tonnelier à Peyriac en Minervois, mobilisé au 80^e d'infanterie de Narbonne, régiment frère du célèbre 17^e des non moins célèbres manifestations viticoles de 1907...

« Socialiste, humaniste, vrai chrétien même », comme il se définit, Louis Barthas a fait toute la Grande Guerre dans les tranchées de première ligne comme caporal d'escouade : Lorette, Verdun, Champagne, Somme, etc.

Sa qualité de tonnelier ne l'empêche pas de noter, mois après mois, ses impressions et celles de ses « pays » d'escouade, humbles gars du Narbonnais, ou des bords de Garonne, sur lesquels il exerce un ascendant certain par son intelligence, sa bonté, son courage, et son franc-parler à l'égard de la hiérarchie...

Cinq cents pages de guerre vraie au quotidien, avec la peur au ventre, la hideuse mort, la faim, le froid, la pluie, les rats, les poux — il y en avait

de blancs, de noirs, de gris avec une croix sur le dos comme des croisés, des minuscules et d'autres gros comme des grains de blé, (qui) s'acharnaient aussi bien sur la peau coriace d'un rude paysan que sur celle d'un parisien efféminé ».

La monotonie de l'écriture, le ton du récit, sa longueur, le leitmotiv du credo internationaliste de l'auteur — véritable obsession — nuisent à l'intérêt de la lecture. Un pamphlet percutant d'une centaine de pages aurait suffi à Louis Barthas pour attirer l'attention sur une expérience dont la relation exigeait plus de rigueur, d'émotion peut-être, et assurément moins de caricature.

Agé de soixante ans en 1939 s'il a vécu jusque là, il eut été intéressant de recueillir le sentiment de cet ancien combattant malgré lui, dont le pacifisme généreux, et celui de ses pairs après 1918, n'aura pas évité à ses fils de « remettre ça » — si tant est qu'il ne les y a pas un peu conduits...

J. T.

(Avant sa montée au front, Louis Barthas en gare de Narbonne observe) :

...Ce fut ensuite le passage des premiers prisonniers allemands qu'on emmenait vers Castres ou Perpignan;

la foule avertie s'était massée compacte au passage à niveau de l'avenue de Carcassonne, une haute passerelle au-dessus de la voie menaçait de crouler sous le poids des spectateurs qui s'y pressaient, s'accrochant aux marches comme aux gradins d'un amphithéâtre.

La longueur de l'attente ne lassa pas la foule; enfin le train apparut, le mécanicien pour être agréable à la foule ralentit considérablement sa vitesse.

Les esprits en ce moment étaient surexcités au dernier degré par les actes de sauvagerie vrais ou faux, certainement en tout cas fort exagérés, que les journaux insuffléurs de haine mettaient au compte des Allemands.

C'était une circonstance atténuante pour cette foule qui se livra à des manifestations séditeuses pendant tout le temps que le convoi défila. Ce fut une clameur d'imprécations et de malédictions; des beaux messieurs brandissaient leur canne, de belles dames menaçaient avec leur ombrelles de soie, des galopins jetaient des pierres, des exaltés avaient sorti leur couteau et sauté sur la voie, mollement repoussés par les sentinelles, et le train avait disparu que la foule poussait encore des cris » (...)

(Extrait de : Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918). Librairie F. Maspero, Paris, 1978.

L'armistice à Lunéville

Une manifestation toute spontanée de la population célébra la date du 11 novembre 1918, c'est-à-dire le jour de la signature de l'armistice. Une dépêche annonçant l'événement fut affichée à la sous-préfecture dans la matinée. « Aux conditions des alliés, disait le télégramme officiel, l'armistice est signé, les hostilités cesseront à onze heures ». En quelques instants la bonne nouvelle se répandit dans toute la ville; les cloches, depuis longtemps ne donnaient que des signaux d'alarme, sonnèrent à toute volée pour annoncer la fin heureuse de la guerre. Aussitôt, les drapeaux français et alliés flottèrent à toutes les fenêtres et tout le monde se trouva dans la rue. On s'abordait, on se serrait la main, on s'étreignait : on était heureux.

Certes, on s'attendait à la victoire, préparée par les défaites successives et le recul de l'ennemi depuis le 15 juillet 1918. Cependant, depuis quatre ans et demi, on vivait au milieu du danger; la veille encore, des avions allemands jetaient des fléchettes sur la ville et subitement on apprenait qu'il n'y avait plus rien à craindre. On pourrait vaquer tranquillement à ses

occupations, on n'avait plus besoin d'abris; on cesserait d'être importuné par des alertes le jour et la nuit.

Des préparatifs grandioses de bataille prochaine se faisaient depuis quelques jours sur notre front. Aucun doute n'était possible, une grande offensive, la dernière, était imminente en Lorraine. Des troupes françaises, coloniales et américaines se massaient et allaient prendre position. Des convois, des canons de tous calibres, des munitions, des tanks affluaient continuellement : dans la nuit du 10 au 11, les mouvements se poursuivaient avec la plus grande activité. Les Allemands ne voulurent pas subir cette dernière défaite : ils préférèrent accepter nos conditions.

Le 11 novembre, tout s'arrêta brusquement; le front devint silencieux; le canon se tut. Ce fut une journée inoubliable.

Cependant, malgré la joie ressentie par tous, beaucoup de visages étaient assombris par le souvenir des êtres disparus avant le triomphe préparé par leur héroïsme. La joie était calme, émouvante et patriotique.

Les poilus étaient radieux. Tous avaient de petits drapeaux; les camions qui passaient en étaient ornés également; les civils s'en procurèrent à leur tour.

Cette manifestation inoubliable se produisit sans aucune préparation et sans aucun programme établi à l'avance.

L'après-midi les usines chôment, les écoles ont congé. Qui a donné des ordres? On ne sait. Peut-on se dispenser de commémorer un événement aussi glorieux et unique dans l'histoire?

Des ouvriers et des ouvrières circulent avec des instruments de musique, violons, flûtes, guitares. Ils s'arrêtent aux places et aux carrefours, forment un cercle et jouent un ou deux morceaux. Puis ils se remettent en route. Sans doute des oreilles trop délicates seraient choquées par quelques fausses notes; mais personne n'y fait attention. Chacun manifeste sa joie à sa manière.

Les musiques militaires, américaines et françaises, se font entendre à la promenade des Bosquets. Les assistants sont nombreux. Le maire, le sous-préfet, les adjoints se mêlent à la foule. C'est une manifestation toute spontanée. On joue les hymnes nationaux des alliés. Les officiers et les soldats américains et français saluent et s'arrêtent. La population est aussi recueillie et les hommes se découvrent respectueusement.

Puis la nuit tombe de bonne heure à cette saison. La soirée fut gaie, mais il n'y eut ni cris, ni tumulte nulle part. Les rues, obscures depuis des années, furent éclairées par les magasins, qui répandaient leurs lumières sur la chaussée. On ne redoutait plus les oiseaux boches.

Pour la première fois, depuis plus de quatre ans, on dormit tranquille la nuit.

Pierre MAIRE.

« Lunéville pendant la guerre de 1914-1918 ». Impressions typographiques de Nancy, 1925.

Mots croisés n° 446 par Robert VERBA

HORIZONTALEMENT :

I. - Petite émeute publique à l'échelon familial. — II. - Raconter toujours la même est d'une stupidité! — III. - Celui qui remplit ces fonctions est souvent obligé de faire du porte à porte. — On peut en avoir l'air après avoir bu un coup de trop! — IV. - Cours d'eau temporaire qui peut connaître des crues violentes. — Qu'elle se torde! — V. - Est devenu « Y » dans les mots français tirés du grec. — VI. - Employé par les dessinateurs. - Maire belge. — VII. - Fils de Robert-le-Fort. - Coriaces. VIII. Sur la rose. - Flouée. — IX. - A moitié fichues.

VERTICALEMENT :

1. - Dominées par le mauvais œil afin d'endormir leur bon sens. — 2. - La musique facile et ennuyeuse l'est souvent. — 3. - Nécessaires aux toréros. - Au Portugal, on donne ce titre aux nobles. — 4. - Mesure chinoise. - C'était un impôt très lourd pour la paysannerie. — 5. - Enzyme. - Pas ici. - Déchiffré. — 6. - Qui n'ont guère le teint pâle. — 7. - Attire à elle de tous les côtés. — 8. - Fait venir les larmes aux yeux quand il est fou. - Extraite du sang et concentrée dans l'urine. — 9. - Créée à la fin. - Anneaux de cordage.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

SOLUTION EN PAGE 6.

COTISATION 1989 :
ON PEUT DEJA Y PENSER...

MERCI.

CEUX DE RAWA-RUSKA

LES RETARDS DE DECISION NOUS PORTENT PREJUDICE

« Ceux de Rawa-Ruska » rappellent que le 25 mai 1987 a été votée, à l'unanimité, par le Sénat, la proposition de loi n° 34 tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article L. 178, 3° et 4° alinéas, et de l'article L. 179 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité, aux prisonniers de guerre déportés au camp de Rawa-Ruska et présentée par M. André MERIC et le groupe socialiste.

Ils rappellent que cette proposition de loi est parvenue à l'Assemblée nationale où elle figure dans les documents parlementaires sous le n° 788 et qu'elle a été envoyée à la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales (CF. J.O. n° 127 du 3 juin 1987).

« Ceux de Rawa-Ruska » demandent que cette proposition de loi reçue par l'Assemblée nationale depuis plus d'un an, soit mise à l'ordre du jour de celle-ci dans les meilleurs délais.

Au cours de leur congrès « Ceux de Rawa-Ruska » ont rappelé également que les conclusions d'une Commission médicale, composée de médecins des associations et de l'Administration centrale du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, ont été déposées depuis plusieurs années.

Ils soulignent que si ces conclusions tendent notamment à améliorer les conditions de délais visées par les Décrets modifiés et complétés du 18 janvier 1973 et du 31 décembre 1974, et à adjoindre de nouvelles infirmités, telles que la bronchite chronique, les tuberculoses autres que pulmonaires, tout retard de décision porte préjudice aux victimes.

« Ceux de Rawa-Ruska » demandent donc que toute diligence soit enfin apportée à l'examen médico-légal des conclusions de la dite commission et que des décisions soient prises rapidement.

INTERNES N'AYANT PAS LA CARTE D'INTERNE-RESISTANT : CONSOLIDATION AU BOUT DE TROIS ANS AU LIEU DE NEUF ANS

« Ceux de Rawa-Ruska » rappellent que la loi n° 74-1105 du 26 décembre 1974 accorde aux internés-résistants, aux internés politiques et aux P.R.O., la concession définitive des pensions au bout de trois ans pour les infirmités résultant de maladies imputables à l'internement. (...)

« Ceux de Rawa-Ruska » demandent donc que les victimes militaires du camp de Rawa-Ruska et des autres « camps durs » qui n'ont pu obtenir le titre d'interné-résistant puissent bénéficier de la consolidation de leur pension au bout de trois ans et des facilités

d'accès au statut des Grands Mutilés qui ont été accordées aux internés politiques et aux P.R.O. par la loi du 26 décembre 1974. (...)

CAMPAGNE DOUBLE

« Ceux de Rawa-Ruska » estiment que l'internement au camp de Rawa-Ruska et autres « camps durs » pour acte qualifié de résistance à l'ennemi constitue une situation plus aggravée que la captivité du prisonnier de guerre, laquelle est attributive de la campagne simple. Ils souhaitent donc obtenir la campagne double. (...)

VEUVES DE GUERRE

« Ceux de Rawa-Ruska » demandent l'uniformisation du taux normal des pensions à 500 points sans condition d'âge pour les veuves de guerre.

« Ceux de Rawa-Ruska » demandent qu'en matière d'impôt sur le revenu, les veuves de guerre puissent cumuler :

— la demi-part de quotient familial qui leur revient de droit en tant que veuve de guerre, et la demi-part qui revient normalement aux veuves ayant eu à élever au moins un enfant au cours de leur veuvage.

DECORATIONS

« Ceux de Rawa-Ruska » rappellent qu'aux termes de l'article L. 349 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité :

« ...un contingent spécial de distinctions dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et un contingent de Médailles Militaires sont réservés chaque année aux déportés et internés-résistants » ;

« Ceux de Rawa-Ruska » demandent le rétablissement du contingent spécial de Médailles Militaires et un contingent plus important de Croix de la Légion d'Honneur en faveur des internés résistants et des Combattants Volontaires de la Résistance, au sens des articles L. 349 et 350 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et de la circulaire n° 73000 du 17 octobre 1960. (...)

« Le Journal des Combattants » du 20-8-1988.

A MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

Faisant sienne dans son inspiration la résolution de « Ceux de Rawa », l'Amicale des anciens prisonniers de guerre des stalags V B et X, A, B, C appelle l'attention de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur le camp disciplinaire de

HEUBERG, situé dans le Verkreis V (Schwarzwald), qui réunissait « sous la même autorité répressive de la Gestapo les prisonniers français et les soldats nazis ».

Ce camp de représailles qui servait parfois d'exutoire au trop-plein de Rawa-Ruska mérite, en toute équité, d'être rangé au nombre des « camps durs » visés dans la résolution adoptée au congrès des anciens détenus du camp polonais.

Les anciens disciplinaires du HEUBERG, dont les sévères épreuves ont été si justement recensées dans l'ouvrage de Paul Richard « Le temps des amertumes » (Editions de la Pensée Universelle, 1974), estiment légitime de demander aujourd'hui aux pouvoirs publics la prise en considération de leur séjour dans un camp où les conditions de vie rappelaient, par quelque côté, celles des kommandos extérieurs des K.Z.

Les anciens disciplinaires du HEUBERG demandent respectueusement à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants de bien vouloir examiner avec bienveillance le problème des camps militaires de représailles allemands si longtemps ignorés.

Ils souhaitent ardemment que le combat parlementaire qu'il a de si longue date entrepris trouve, avec l'appui des organisations de prisonniers, la solution de justice, d'équité et de reconnaissance que les survivants, ou leurs ayants-droit, attendent depuis toujours.

LE SECRETAIRE GENERAL

Biographie de M. André MERIC

Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre

André MERIC, né le 14 août 1913 à Toulouse, après son Certificat d'Etudes Primaires, entre aux Jeunesses Socialistes à l'âge de 15 ans.

— Sénateur de la Haute-Garonne. Elu le 7 novembre 1948. Réélu les 19 juin 1955, 26 avril 1959, 23 septembre 1962, 26 septembre 1971, 28 septembre 1980.

— Ancien Vice-Président du Conseil de la République.

— Ancien Vice-Président du Sénat (24 ans de mandat).

— Président du Groupe socialiste depuis le 30 septembre 1980.

— Ancien déporté aux camps de Rawa-Ruska et Graudenz, auteur d'une proposition de loi votée à l'unanimité au Sénat accordant la reconnaissance morale de la nation aux prisonniers de ces camps.

— Carte du Combattant Volontaire de la Résistance.

— Médaille militaire.

— Croix de Guerre avec étoiles.

— Médaille des Evadés (huit évasions).

— Croix du Mérite de l'Armée polonaise.

— Médaille commémorative de la Résistance polonaise avec Rosette.

— André MERIC a été nommé Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre le 29 juin 1988.

DE DUNKERQUE A VILLINGEN

Un ancien du V.B, Pierre SAILLET, habitant à Pont-à-Mousson, a fait connaissance avec notre amicale ces derniers mois, par l'intermédiaire du Lien. Il vient de nous adresser son adhésion.

Son périple avant l'arrivée au V.B, en octobre 1940, vaut d'être conté car il doit être le seul prisonnier pris à Dunkerque à se retrouver en Forêt Noire cinq mois après.

Appelé en 1938, il est en poste dans le petit village d'Evendorf, près de Sierck-les-Bains en septembre 1939. Mouvement sur l'Aisne, avec les unités de la 12^e division qui comprend aussi le 8^e Zouaves et le 106^e R.I., la frontière belge, puis repli sur Maugny près de Guise. Le 10 mai 1940, les combats se dessinent et le régiment participe à Jemeppe-sur-Sambre (Belgique) à de violents combats précédant la retraite agressive jusqu'à Dunkerque où les tirs se poursuivent, d'abord à Saint-Eloi-sur-Arras, puis sur la position du secteur défensif de Dunkerque. Le 4 juin 1940, c'est la capture.

Tous ceux de Dunkerque ont connu ces marches forcées (comme en Alsace ou en Lorraine) qui devaient les conduire au Stalag I A à Stalbach, après être passés par Rexpoide, Hazebrouck, Lille, Tournai, Renaix, puis en Belgique Nivove, Lockeren avant Terneusem (Hollande) où un embarquement sur péniche les attendait.

Voyage pénible, privés de nourriture et de boissons, à travers les Iles, pour débarquer à Emerich, puis de là, Stalbach par le train.

Avec son camarade GUSTIN de Reims, Pierre SAILLET est envoyé sur la frontière lituanienne, en kommando à Wenzbach.

En octobre 1940, surprise, Pierre SAILLET, prisonnier de guerre français, né à Genève, d'origine savoyarde dont les parents sont venus se fixer en Lorraine, est envoyé comme Alsacien-Lorrain, à la commission d'Offenbourg, statuant sur le sort des originaires de ces provinces françaises — Alsace-Lorraine —, essayant de les faire se déclarer Allemands, avec à la clé, la perspective d'une libération immédiate. Refus catégorique de l'intéressé qui est aussitôt envoyé au Stalag V.B.

Comme tant d'autres, la condition de prisonnier de guerre n'est pas acceptée et désireux de retrouver le pays, Pierre SAILLET, s'évade de son kommando à Dunningen près de Rotweil, en octobre 1942. Evasion avortée, repris à Grimelshoffem, sur la frontière suisse, il fait connaissance avec la Wald-Kaserne, l'officier de justice et le camp disciplinaire d'Heuberg durant de longs mois.

Après le 12 avril 1942, date de l'évasion du Général Giraud, les sanctions disciplinaires à l'encontre des évadés furent renforcées. C'est ainsi que notre camarade connu en janvier 1943 : Rawa-Ruska aux kommandos de Zloczow, puis Elenberg pendant six mois.

Renvoyé au stalag III A, il est de suite transféré au X B, Bau Arbeit Bataillon n° 2, d'où il s'évade à nouveau en se glissant sous un train de permissionnaires allemands en partance pour la France. Repris en gare de Brême, il est ramené « manu militari » au stalag, ayant tout d'abord été pris pour un « spion ».

La fin de la captivité approche lorsqu'il se trouve en kommando entre Brême et Hambourg, où il voit arriver les troupes anglaises qui assurent son rapatriement avec tous les P.G. du secteur, pour fêter le 1^{er} mai 1945 à Paris.

Les traces de la captivité, Pierre SAILLET les porte dans son corps et sa carte de « Grand Invalide de Guerre » témoigne des souffrances endurées durant la captivité, de son courage et de sa ténacité.

Pierre DURAND - V.B.

Le Bureau de l'Amicale et la Rédaction du Lien souhaitent la bienvenue à Pierre SAILLET et l'assurent de leur solidarité et de leur amitié P.G.

« LES ARCHIVES MILITAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE »

REVUE HISTORIQUE DES ARMEES

Château de Vincennes 94304 Vincennes Cedex

Au programme de l'année 1988

Le N° 1 (fin mars) est consacré aux troupes de montagne à l'occasion du centenaire de la création des troupes alpines ;

Le N° 2 (fin juin) traite des archives de la Défense à l'occasion du tricentenaire de la création du « dépôt de la guerre » ;

Le N° 3 (fin septembre) a pour sujet la première guerre mondiale ;

Le N° 4 (fin décembre) comprendra un dossier sur l'aéronautique navale.

● Abonnement 245 F TTC - Numéro individuel 75 F TTC.

La Gazette de Heide

TRENTE « PAINS » SIGNES GENERAL GIRAUD

Après avoir passé dix jours de détente dans ma famille, quelques jours avant Noël 1938, je me présentai vers une heure du matin à la salle de garde du fort Queuleu à Metz qui hébergeait le troisième bataillon du 13^e R.T.A.

Les congés des fêtes de fin d'année étaient réservés aux mariés pères de familles, les célibataires dont je faisais partie les passaient au quartier.

A la salle de service, l'adjudant de semaine, le cahier de sortie ouvert devant lui, pointait l'heure de rentrée des permissionnaires. Comme tous les Cerbères il ne dormait que d'un œil. Je n'avais que 5 minutes de retard et le trait clôturant la liste des rentrées était déjà tiré.

Il m'aperçut et me fit signe de le rejoindre. Je m'approchai et lui tendis mon titre en lui expliquant que mon train avait eu du retard et qu'il me fallait faire une heure de route à pied de la gare au casernement, d'où mon retard.

— Cela m'est bien égal et n'a pas d'importance puisque tu étais en « longue durée », tu avais le droit de passer la nuit dehors si tu le voulais. Ce que j'ai à te dire, c'est que tu es désigné comme chef de poste au Palais du Gouverneur Militaire de Metz demain matin, c'est-à-dire tout à l'heure. Tu prendras la garde avec 10 Tirailleurs de la 9^e Compagnie et un clairon de la C.H.R. Rassemblement à 6 heures devant la salle de service. Départ à 6 h 05 et réveil pour toi à 5 heures. Tu devras avant de partir inspecter tes hommes. Tu as 4 heures pour te préparer et dormir un peu. Rompez !

— Bien mon adjudant !

Je vais prévenir le sergent de semaine dont j'avais lu le nom sur le tableau de service, le sergent Ben Hassa, qui dormait dans son lit, et lui demande de me réveiller à 5 heures en même temps que les cuisiniers. Il me le promet. Je gagne ma chambre, prépare ma tenue de garde et m'endors, confiant.

Tata-tatata, tata-tatata, tatatatata... Je me dresse d'un bond sur mon lit. Mais c'est le clairon qui sonne le réveil ? Un coup d'œil à ma montre me le confirme. Il est bien 6 heures. Ali Ben Hassa ne m'a pas réveillé comme prévu à 5 heures...

Je me passe un peu d'eau sur la figure. Mes joues et mon menton grattent mais je n'ai pas le temps de me raser, je le ferai au poste du Palais, aux lavabos qui nous sont réservés, après la prise de service, si j'ai la chance de ne pas être inspecté !

J'enfile ma tenue et mes chaussures qui ne brillent guère, décroche mon fusil du râtelier d'armes et fonce

Suite page 4.

LA GAZETTE DE HEIDE suite

vers le lieu du rassemblement. Je croise Ben Hassa dans le couloir. Je lui reproche vertement de n'avoir pas fait son travail.

— J' la blié (j'ai oublié), me répond-t-il, dabarasec (dém... toi) ! Je pense en moi-même, toi je te revaudrai ça.

Devant la salle de service, mes neuf tirailleurs et mon caporal qui a passé la revue à ma place, m'attendent avec impatience. L'adjudant me fait signe de partir au pas de gymnastique. Nous nous élançons en direction du Palais.

Il nous faut courir 5 kilomètres et nous avons trente bonnes minutes de retard et la relève de la garde se fait ponctuellement à 7 heures. La garde descendante est déjà sortie et nous attend alignée sur un rang. D'après le cérémonial en vigueur nous devons lui faire face, lui présenter les armes et recevoir les consignes, mais mon collègue m'annonce que le Général Giraud sortira à 7 h 15, et il est 7 h 10 ; il n'y a donc pas de temps à perdre. Je fais aligner ma garde à côté de l'autre et nous attendons le Général.

C'est alors que je remarque que mon clairon est un véritable Dandy. Il chausse des chaussures de repos mi-toile mi-cuir. Ses mollets sont bien pris dans des bandes molletières fantaisies, beige pâle ; sa culotte est retailée en culotte de cheval. Pour paraître plus mince il ne porte pas de veste sous sa capote. Sa ceinture de flanelle rouge qui réglementairement doit être large de 30 cms n'en fait que 20 et ne fait qu'un tour de sa taille au lieu de 3. Il arbore une cravate beige sur sa chemise kaki non conforme à la norme et son col de capote n'est pas boutonné. De plus son tarbouch est coquettement incliné sur le côté droit au lieu d'être bien planté sur la tête. Je n'ai pas le temps de lui faire rectifier sa tenue. Espérons qu'il ne se fera pas trop remarquer. Le chef de poste comprend mon désarroi et me lance un coup d'œil apitoyé.

Nous étions à peine en place que le Général suivi de ses officiers d'ordonnance sort par la Grande porte du Palais.

Nos deux clairons, le mien et l'autre, sonnent ensemble « aux champs ». Selon son habitude, le Général, du haut de sa haute taille leur fait signe de s'arrêter en brandissant sa canne sous leur nez. Il est coiffé de son képi à feuilles de chêne et porte une petite moustache noire qui contraste avec ses cheveux et ses sourcils blancs. Puis se posant devant mon clairon il le détaille de la tête aux pieds. Se tournant vers moi il me dit : « Comment avez-vous fait pour prendre dans votre garde un pareil carnaval ? » De son stick il désigne à son commandant les irrégularités de sa tenue en lui disant : « Faites le nécessaire ! » Il aperçoit alors mes souliers poussiéreux, mes joues et mon menton hirsutes, pointe, dessus, sa badine de Gouverneur, se tourne de nouveau vers son officier d'ordonnance et dit : « Chef de Bataillon voyez cela aussi ! »

Mon collègue de la descente, qui n'avait rien à se reprocher me glissa en partant : « Mon pauvre vieux, tu y as droit... »

Noël arriva, puis le Jour de l'An et celui béni de la solda. N'entendant plus parler de l'incident, je l'oubliais.

Le colonel, selon la coutume du régiment, réunit pour recevoir leurs vœux et présenter les siens, tous ses cadres officiers et sous-officiers à la salle d'Honneur du Quartier Moselle. Il nous offrit comme chaque année le champagne. Les musulmans eurent droit à la « gazouza » (limonade), aux sodas ou aux jus de fruits comme le prescrit le Coran, cependant bien des indigènes se trompaient de verre et trempaient leurs lèvres dans nos coupes. Nous en riions avec nos frères d'armes musulmans. Si le colonel s'en apercevait, il fermait les yeux. Ce jour-là il était très généreux et les bouteilles se vidaient bien, aussi c'est le cœur bien gai que nous quittâmes cette salle enfumée tard dans l'après-midi.

Nous avions émarginé chez le trésorier il y avait peu de temps. Aussi le porte monnaie bien garni nous fimes avec quelques camarades et notre ami breton Feutrière plusieurs haltes dans des brasseries. Il tint à nous présenter une « payse bretonne » qui servait dans un petit bistrot qui se trouvait sur notre chemin. Nous étions déjà bien chargés, aussi c'est avec un peu de réticence que nous nous laissâmes entraîner. La bigouden nous fit la bise, nous servit à boire et ils « bretonnèrent » ensemble. Puis après avoir réglé les consommations, notre breton s'éclipça avec la demoiselle.

Nous décidâmes de rentrer, la nuit était depuis longtemps tombée et le champagne du colon, la bière des brasseries, le cidre et le calva armoricains me barbouillaient l'estomac ainsi qu'à mes camarades. Ils commandèrent un taxi qui nous ramena au Fort. Il était 23 heures.

Brusquement je me souvins que j'aurais dû effectuer une ronde de surveillance à 22 heures autour du Fort. Aussi, tous trois vacillant sur nos jambes, nous passâmes devant la garde évitant de réveiller l'adjudant de semaine qui sommeillait sur une chaise dans la salle de service ; mais comment voulez-vous que quatre pochards chaussés de gros souliers ne fassent pas de bruit sur des pavés glissants ? Le chef nous entendit et m'appela.

— Tiens, voici Aymonin, viens voir un peu ici.

— Ça y est, pensais-je, me voilà encore coincé.

Je m'excusai d'avoir manqué ma ronde, tout en me tenant au garde-à-vous du mieux que je pouvais.

— Il s'agit bien de ronde, me dit-il, regarde ça.

Et je vis un billet d'écrou à mon nom et matricule, de 30 jours d'arrêts de rigueur à compter de ce jour, signé du colonel Léonard de Juvigny à la requête du Général Giraud.

— Tu connais le motif ? Va te passer la tête sous l'eau et viens rejoindre la salle d'arrêt en tenu de puni. Apporte tes draps, tes couvertures, un planton te fera ton lit et demain il ira te chercher tes repas au mess. Rompez !

Le lendemain, le capitaine me fit appeler. J'avais un de ces maux de tête...

Sans préambule, il me dit : « Je ne suis pas content de vous, votre punition déshonore la II^e Compagnie. Pouvez-vous m'expliquer la raison de cette négligence ? »

Je lui narrai en détail l'affaire, l'oubli du sergent de semaine, la tenue « fantaisie » du clairon (j'appris qu'il avait récolté 15 jours de tôle), ma fatigue après ma permission et mon voyage en train, etc...

— Je suis navré, me dit-il, à votre place je ne me serais pas couché et j'aurais pu ainsi me préparer et être au rassemblement à l'heure. Pensez-y la prochaine fois. N'oubliez pas que le Général Giraud a choisi notre régiment entre tous les autres pour sa bonne présentation, c'est un honneur qu'il nous a fait, ne le décevons pas. Cependant, comme dans l'ensemble je suis satisfait de vous, je prends sur moi de commuer les arrêts de rigueur en arrêts simples. Vous irez à l'exercice, mangerez au mess, mais interdiction d'aller au bar, vous serez privé de sortie et prendrez les services qui vous incombent, libre à vous de remplacer volontairement des camarades. Naturellement, le soir, vous coucherez à la chambre d'arrêt. Je vais voir ce que je puis faire auprès du colonel. Allez, je ne vous retiens plus ».

Deux jours après le capitaine me fit savoir que ma punition était transformée en 25 jours d'arrêts simple au lieu de 30 jours de rigueur. A cette bonne nouvelle mes amis vinrent trinquer avec moi à la chambre d'arrêt, le bar m'étant toujours interdit.

Tout est bien qui finit bien.

AYMONIN Jean - 27641 X B.



BOITE AUX LETTRES

Les vacances sont déjà loin. Mais ces cartes, fidèles en amitiés à l'Amicale et aux « Anciens d'Ulm », se lisent avec plaisir et émotion. Merci à vous tous d'y rester attachés par un souvenir — un petit mot, une carte, un simple coup de fil font toujours plaisir.

MERCI :

Au Président LANGEVIN qui, à Saint-Palais, a partagé avec ses enfants de bonnes vacances, favorisées par un beau temps.

Georgette RIBSTEIN nous adresse de Saint-Didier-en-Vaucluse son affectueux souvenir.

Marie COURTIER, fidèle à la Bretagne, nous dit que celle-ci est toujours belle... même sous son ciel gris.

Eliane et Edmond MICHEL, de Trévou-Freymignec, en voisins partagent cet avis, malgré le crachin. Car tout s'éveille quand le soleil sourit.

Yvonne et Jules GRANIER (Nîmes) en cure à Alleverd-Bains (Isère), en apprécient tous les bienfaits avant de regagner le Gard... heureuse journée avec nos amis DUEZ à Lescheraisnes.

Andrée et Emile GRESSEL, après un crochet chez leurs enfants en Bourgogne, vont se reposer en famille amie dans le Morvan et ne nous oublient pas.

Huguette CROUTA, de Boulouris (Var) prépare sa retraite pour en profiter le plus longtemps possible. Nous le lui souhaitons de tout cœur.

Jean et Germaine BATUT et leurs enfants sont à Mantes-La-Jolie. Nous souhaitons les revoir bientôt et admirer leurs belles toiles.

Aline et Marcel BELMANS (Bruxelles), et Mme DENIS, nos amis belges restent fidèles à notre Belle France, que chante si bien Jean Nohain dans son poème (ci-après). Ils se reposent à Cabris, non loin de Grasse, parcourent l'arrière-pays niçois sous un ciel radieux et trouvent leur séjour trop court. Mais ils reviendront...

Pauline MIQUEL est dans le Cantal, le Pays Vert, pour nous plein de souvenirs. Termine son circuit en famille dans la Sarthe. Nous la retrouverons bientôt à Paris.

Simone et René FAUCHEUX (Clichy) parcourent la France, la Bretagne « sous son ciel gris », le Midi et le beau soleil de Saint-Raphaël, Boulouris, puis Perpignan et, avant de rejoindre Paris, un petit crochet pour ramener Aimée YVONET que nous reverrons avec plaisir.

Gaby et André BALASSE (St-Leu-la-Forêt) sont en Dordogne, belle région vallonnée, sinueuse. Le calme bienfaisant au spectacle de ces châteaux et abbayes légendaires ; un petit crochet par la Drôme et ses routes étroites avant de regagner St-Leu par l'autoroute...

Suzanne et Edmond RAFFIN, de Pralognan la Vanoise, restent fidèles à la Savoie et retrouvent nos amis DUEZ en voisins à Lescheraisnes.

Nicole et Alphonse HINZ sont à Mimizan (Landes) en compagnie de leur petite-fille Marie — l'art d'être grand-père et grand-mère —. Nous les embrassons tous les trois.

Raymonde SENECHAL, Yvonne VECEMBRE, Gisèle JACQUET, de Reims (Marne), en cure de repos, profitent du beau soleil champenois qui fait mûrir les belles vignes aux crus renommés, nous envoient toutes leurs amitiés.

SCHROEDER René, notre Président et son épouse Marguerite sont à Laon avec leurs enfants pour 2 mois. La maison est petite mais le cœur de nos amis est grand et plein de joie.

Marie et Adrien DUIRA, Rosette CAUDAN, de Quimper, contemplent avec tristesse les dégâts de la tornade qui a défiguré la capitale de la Cornouaille. Le temps et la volonté des Bretons effaceront bien vite les ravages infligés à la ville.

Ginette et Julien DUEZ ont quitté la Savoie pour le Portugal. Nous leur souhaitons d'y trouver le soleil qui leur manque à Lescheraisnes. Bon séjour dans cet accueillant pays où le français est la deuxième langue.

Paulette et Roger REIN sont à Dordives / près de ces étangs tranquilles où miroite le soleil couchant, faisant frissonner l'eau calme et reposante / L'automne, fidèle au rendez-vous, jette ses ors sur les bois au feuillage jaunissant / Ce deuil de la nature convient au regard et rend les cœurs heureux.

L. VIALARD - Ulm - V.B.

CARNET BLEU

Laurent et Magdalena DAMINET nous annoncent la naissance de leur petit frère Brice, le 8 août 1988. Nos vœux de bonheur et de prospérité au chérubin. Félicitations aux heureux parents, sans oublier de partager notre joie avec grand-mère et arrière-grand-mère DAMINET.

Nota. - L'impression du Lien obéissant à des impératifs rigoureux de date, il ne m'a pas été possible de publier plus tôt ce « Courrier Vacances ». Pour tardive qu'elle soit, sa lecture n'enlève rien aux nouvelles qu'il contient et qui dénotent l'amitié qui lie entre eux « les Anciens d'Ulm ».

(T.)

DIMANCHE 16 OCTOBRE A L'OPERA-PROVENCE

C'est le retour des vacances, la rentrée à Paris par un dimanche d'automne ensoleillé... Le Président LANGEVIN et les membres du Bureau accueillent cordialement tous les présents.

Suite page 5.

LE PETIT COIN DU 605



Cette photo de notre Troupe Théâtrale du Kommando vous rappellera, j'en suis sûr, les bons moments de notre captivité au cours desquels nous réussissions, grâce à ce groupe d'amis, à tromper le temps et nos gardiens.

Si mes souvenirs après 43 ans sont restés intacts, nous retrouvons : TOUSSAINT, GRATADOUR, CORTOT (1^{er} rang), X, SAVASTAND, LAVIER, PARIS, HENRY, ROUX J., COLOMBET, BUISSON, VISSAC, JONSSON, DUBOIS, DESCHAMPS, FERRANT.

Certains de ces amis nous ont quittés, mais leur souvenir est resté. D'autres nous ont oubliés, en 1965

une trentaine adhèrent à l'Amicale. Depuis janvier 88, malgré la distance qui nous sépare, voici les noms des fidèles de l'amitié, de la vie :

PARIS, CHEMARIN, GOBET, MESSELIER, CALMES, PADIOLEAU, OLLIVIER, MARTIN, HALLEREAU, Mme GROS (une pensée pour notre Raoul), SERROTTE, GUIL, NAPPEZ, MARTEL, COUDRAT, BAUDIER.

Merci à tous, chers copains, continuez à nous écrire, car vos nouvelles, malgré les très bons articles de notre journal, sont encore le meilleur de ma lecture. Bien amicalement à tous et toutes,

R. LAVIER.

COURRIER DE L'AMICALE

par Robert VERBA

Tout a une fin ! Même les vacances pour ceux qui ont pu partir. Nous espérons qu'ils en ont profité au maximum. J'en fais partie et j'ai eu le plaisir de rencontrer beaucoup d'amis. Comme toujours des souvenirs ont été échangés, la captivité reste présente en nous.

Nous continuons à remercier nos adhérents pour leur persévérance à l'Amicale, même si comme eux nous avons un peu de retard. Soyez gentils, n'attendez pas notre lettre de rappel pour votre cotisation annuelle ; cela nous permettra de faire quelques économies et nous évitera du travail, car nous sommes de moins en moins nombreux à notre bureau... Pensez à nous, comme nous pensons à vous, et bonne fin d'année à tous.

En attendant, merci à nos amis :

JEAN Pierre, 209, Le Daudet 2, 30600 Vauvert.
CROIZET Henri, 28, rue Roucher, 34000 Montpellier.
L'Abbé PORCHERET Henri, Aumônier Hôpital, 44270 Machecoul.
QUINTON René, 42, Côte St-Louis, 92380 Garches.
GREYON Noël, 38, Quai Gilles, 69004 Lyon.
DUMONTET J., Route Nationale 69870 Lamure-sur-Azergues.
DUCROS Georges, 43, rue Cense-Balque, 62330 Holiinghem.
FERNETTE André, 9, Bd Montbelliard, Béthoncourt, 25200 Montbelliard.
GREVOL René, 22, Av. Tronchet, 226 Thonex, Genève, Suisse.
DUBREUIL Jean, 174, rue Anatole France, 01100 Oyonnax.
LAUDETTE Jean-Marie, Maison Sarrailh, 64390 Andrein, qui se pénalise tout seul de son retard en nous écrivant : « quand on oublie, on doit payer ! » Merci.
HENRY René, Cidex 501 Ormes et Ville, 54740 Harque.
BULKOWSTEIN, 108, Av. Victor Hugo, 92100 Boulogne-Billancourt.
FORMET Hubert, 18, rue Gaston Broquet, 55190 Void Vacon.
GROZ Auguste, 68, Av. Denfert Rochereau, 75014 Paris.
SACKELIANT Lucien, 59 Herzelee.
AUZIAS M., 85, rue aux Reliques, Annet-sur-Marne, 77410 Claye-Souilly.
GONDOLFI François, Immeuble Chambord Lupino, 20600 Bastia.
MOREL Jean-Albert, 14, rue Lavoisier, 02600 Villers-Cotterets.
DENTELLE Marcel, Ch. Taille Boursault Loumat, 58640 Varennes-Vauzelles.
LEJEUNE Maurice, 11, rue Duvergier, 75019 Paris.
LAVOUE Jean, 6, rue Ernest Meininger, 68100 Mulhouse.
ISTA Armand, 4, rue Manderville, 4000 Liège, Belgique
BOLLAND Pierre, 15, rue La Fontaine, 77670 Saint-Mammes.
AUVILLE Léon, 5, rue des Violettes, Arpents, 10150 Pont-Sainte-Marie.
NARMAIN Eugène, 25, rue Albert Falsan, 69009 Lyon.
FORESTIER Jean, (abbé), maison de retraite « La Paqueria », 49220 Vern d'Anjou, à qui nous souhaitons de tout cœur une meilleure santé.
BROVELLI Henri, 34, Fbg de Belfort, 90200 Giromagny.
Mme MAIGNAN Suzanne, Centre Commercial 3 Rois, Boulangerie, Nogent-sur-Oise, 60100 Creil.
PELFRENE Bernad, Coquereaumont-Ancourt, 76370 Neuville-les-Dieppe.
L'Abbé BOUDET Louis, Méraçq, 64410 Arzacq-Arraziguet.
PIUMATTI, 8, rue d'Agen, 93800 Epinay-sur-Seine.
DUPREE René, 12, rue des Pivoines, 91550 Paray-Vieille-Poste.
BOTON Maurice, 12, rue des Coquelicots, 79320 Moncoutant.
OLLIER Gaston, Lezignan-La Cèbe, 34120 Pézenas.
LEVASSEUR M., 5, rue Monte-Cristo, 75020 Paris.
BOULLE Georges, 75, rue de la Paix, 18100 Vierzon, qui nous prie de transmettre ses amitiés à tous les V B et particulièrement aux anciens d'Arsehal Danube Bois l'Ormeau.
GESLAN Paul, 22, Lotissement Notre-Dame, 83260 La Crau, à qui nous doublons nos remerciements pour son don.

GUY Maurice, 11 bd des Etats-Unis, 69008 Lyon.
RAVEL Julien, La Garnière Pollionnay, 69290 Cra-ponne.
CESBRON Joseph, Le Fuilet, 49270 St-Laurent des Autels.
Mme BONHOMME Georgette, 52330 Colombey-les-Deux-Eglises.
BOURTON René, 4, rue du 8 Mai 1945, 57130 Ars-sur-Moselle.
MAILLET Paul, Pourville-sur-Mer, 76550 Offranville.
MASSON Fernand, rue du 8 Mai 1945, Saint-Michel-sur-Loire, 37130 Langeais.
COLIN Pierre, 14, Av. de Huesca, 65000 Tarbes.
CHAUVEAU Henri, Cherré, 49330 Châteauneuf-sur-Sarthe.
DELVAUX Louis, « Le Masséna B », 3, rue Masséna, 06500 Menton, à qui nous souhaitons encore 60 ans de bonheur avec son épouse, après ses... 60 ans de mariage. Félicitations également pour la naissance de Mathieu, leur 4^e arrière-petit-fils.
CAVALLERA Fred, 53, Av. de Nice, 13120 Gardanne.
DUPREZ Michel, 60, rue d'Haubourdin, 59200 Tourcoing.
ZABALTA Marc, 36, rue Louis Bréguet, 33140 Villenave-d'Ornon, désire avoir des nouvelles des ex-P.G. du kommando de Tellingstad - Uber Heide - Schleswig-Holstein.
Mme PAULET Henriette, Lengardio, 81310 Lisle-sur-Tarn.
DUMOTIER Lucien, 5, Allée Edgar Fournier, 92150 Suresnes.
MANCINI Louis, 23, rue Louis Forcat, 38320 Eybens.
Dr DASSONVILLE, 187, rue des Blots, Oucon, 44150 Ancenis.
LEFEVRE Georges, 94, rue du Calvaire, 80000 Amiens.
SISTERNE René, 9, rue de Paris, 69470 Cours-La Ville.
QUELLARD F., « Les Gres », 83610 Collobrières.
JOLLY Marcel, 93, route de La Roche, 85300 Challans.
PARZANSKI Louis, 27, rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris.
GEOFFROY Paul, rue Ziwerpacha, 88140 Contrexville.
BERARDI Bruno, 46, rue du Beugnon, 21500 Montbard.
Abbé BUIS Gabriel, « Les Cèdres », 30, rue des Lilas, 06100 Nice.
PERRET Jean, 10, rue des Flandres, 25000 Besançon.
PETITNICOLAS Marcel, 3, rue du Limbois, 88420 Noirmoutier.
DUCHAMP Maurice, 6, rue J. Lefèvre, 65400 Argelès-Gazost.
HEUTTE Marcel, 32, Bd de Gaulle, 95110 Sannois.
LECOMPTE Maurice, La Bellière, 49870 Varennes-sur-Loire.
Abbé PETIT René, Cure Saint-Germain, 70200 Lure.
TAILLADE Julien, 44, rue Montcaim, 63000 Clermont-Ferrand.
BEKER Henri, 3, Av. des Peupliers, 94350 Villiers-sur-Marne.
Dr CESBRON André, Champtoceaux, 49270 Saint-Laurent-des-Autels.
Mme RIVIERE Yvonne, 5, rue Léon Bourgeois, 91200 Athis-Mons.
VIREY Raymond, Nod-sur-Seine, 21400 Châtillon-sur-Seine.
PALLUD Sylvain, 48, route de Cotfa, 74000 Meythet.
CADINOT Stéphane, 2107, rue La Source Chevrelle, 45160 Olivet.
MATHIEU Pierre, 14, rue du Dr Roux, 54130 Saint-Max.
PEGORER Antoine, 12, Cité Anatole France, 94550 Chevilly-Larue.
Mme Vve BLOT, « Mas Gibiol », Allègre, 30500 Saint-Ambroix, que nous remercions doublement pour sa fidélité envers notre Amicale et pour son don, mais à qui nous demandons de bien spécifier l'adresse lorsqu'elle nous écrit : U.N.A.C.P.G., Stalags V B - X, A, B, C, 46, rue de Londres, 75008 Paris. Merci.
MONTENOT Robert, Villiers-sur-Loire, 41000 Vendôme.
IMBAULT Albert, 39, rue de Patay, Gémigny, 45310 Patay.
SEVESTRE Henri, Chantereine, St-Denis-les-Rebais, 77510 Rebais.
MOUNIER Gabriel, 22, Bd St-Charles, 42700 Firminy.
COLLOT Marius, Naives-en-Blois, 55190 Void Vacon.
MOLLET André, 393, rue de Lambrecies, 59400 Cambrai.

MAURICE Jean-Claude, « Au Petit Cousinaud » à Guizengeard, 16480 Brossac.
ROBIN Jean, 42, rue du Gl Leclerc, 79300 Bressuire.
VRIGNAUD André, Joignac, 16190 Montmoreau-Saint-Cybard.

VAUTHIER-LAHEURTE Paul, Thielouze Uzemain, 88220 Xertigny.

VIRET Fernand, Moye Mercelleux, 74150 Rumilly.
POULAIN Roger, 2, rue des Plants, La Haye Malherbe, 27400 Louviers.

LOEB Georges, 70, rue La Fontaine, 75016 Paris.
POISSON René, St-Crépin, 17380 Tonny-Boutonne.
APCHAIN Léon, Rés. Esculape, 26, rue de Chanteloup, 53000 Laval.

FRELIN Lucien, 5, Bd Renouvier, 34000 Montpellier.
MENARD Louis, Dénée, 49190 Rochefort-sur-Loire.
M. GAIGNARD, 1, rue de la Baule, 72190 Coullaines.
BARANT Louis, rue Jean Lebas, 59620 Aulnoy-Aymeries.

GOUIN Serge, 3, Chemin des Bois, Alluyes, 28800 Bonneval.

HOULBERT Maurice, 15, rue des Cures, 72240 Conlie.
GUILLOTEAU Louis, 1, rue du Château, 45480 Dutarville.

DAUZAT Jean, 22, rue Carlac, 81303 Graulhet.
BROCAROL Roger, « Résidence Isabelle », 14, Val des Castagnins, 06500 Menton.

CHOPLAIN Georges, 25, rue Marcel Sembat, 37000 Tours.

MALBEC André, St-Auban, 84480 Bonnieux.
VINCENS Joseph, aux Condomines, 31340 Villemur-sur-Tarn.

PILLIERE Germain, Route de Voves, 10390 Clercy.
DUCROT Jean, à Belmont, 12370 Belmont-sur-Rance.
CADIOU Lucien, 62, Bd de Narcel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

BAISSAC Philippe, 13, Av. Ernest Heritsch - Ch. 1207 Genève.

FALGAYRETTES Jean, 2, Av. René Cassin, 81100 Castres.

MEYNADIER Gery, 115, Av. de Lautrec, 81100 Castres.
Mme Vve FAURAN France, 63320 Neschers.

PINEAU Pierre, 6, rue de Champagne, 92160 Antony.
LALLIER Maurice, Vernou-sur-Brenne, 37210 Vouvray.
GUILLONEAU Robert, Neuvy-en-Dunois, 28800 Bonneval.

BOULLU Jean, 66, Av. du 8 Mai 1945, 69960 Corbas.
DESSARD J., 6, rue E. Villon, 69300 Caluire.

DÉCÈS

Nous apprenons la disparition de nos amis(es) :
REIDEL Arsène, 43, Av. Ernest Reyer, 75014 Paris.
HURET Victoria, 97 ans, mère de Georges HURET, en son domicile parisien le 16 septembre dernier.

PROMOTION

Notre camarade Marcel PICOCHÉ, de Manlay (Côte-d'Or) a été décoré de la Médaille du Travail, échelon Grand Or. Félicitations au nouveau promu.

SOUS L'ORMEAU suite

A la table d'Ulm on ne pavoise pas, il y a des vides... Merci aux habitués, André, Gaby BALASSE, René, Simone FAUCHEUX, Mmes YVONNET, COURTIER, MIQUEL, BERCHOT, CADOUX, CROUTA.

Etaient excusés pour raisons familiales ou pour éloignement : Mmes et MM. : REIN, DUEZ, SCHROEDER, BATUT, GRESSER ; Mmes : SENECHAL, VECHAMBRE, JACQUET, FILLON, DAMINET et tant d'autres amis belges que nous comptons retrouver en janvier 1989.

En cours de repas, un « coup de fil » qui nous a fait bien plaisir : de Lucien et Madeleine ARNOULT. Nos vœux de complet rétablissement en attendant leur visite à Paris.

« DERNIERES NOUVELLES »

Nos amis Jules et Yvonne GRANIER ont connu l'épouvante et l'horreur qui ont dernièrement ravagé la ville de Nîmes et ses environs : on peut éteindre le feu, mais arrêter l'eau ? Mais ils sont sains et saufs comme le sont Daniel et Mireille GIROD qui, eux ont subi d'importants dégâts. Nous ne doutons pas de leur courage pour remonter la pente, qu'ils sachent que nous sommes avec eux de tout cœur.

L. V.

Un Livre Roger Bruge : « Les Combattants du 18 Juin »

Tome 4 : « LE CESSEZ-LE-FEU » (Edit. FAYARD)

On ne soulignera jamais assez les répercussions sur le moral des troupes françaises (et alliées) de l'appel au cessez-le-feu du maréchal Pétain le 17 juin 1940. Menacée d'une totale dislocation après les différentes offensives allemandes à partir du 10 mai, l'armée française gardait encore localement, à la veille de l'armistice, notamment à l'Est, d'évidentes ressources combattives que l'appel gouvernemental devait, par ses effets démobilisateurs, réduire considérablement, rendant du même coup plus éclatante la victoire de l'ennemi.

Le nouveau volume de l'exhaustive série « Les combattants du 18 juin » de l'historien Roger BRUGE illustre on ne peut mieux cette affirmation, en même temps qu'il nous montre l'incroyable candeur, face aux Allemands, de généraux et d'officiers supérieurs encerclés avec leurs divisions dans la grande nasse des Vosges et de la Lorraine.

Fidèle à sa démarche maintenant bien rodée, l'historien relate ici avec une précision et une rigueur éloquente l'extraordinaire aventure vécue par les hommes du Groupement DUBUISSON et ceux du 42^e Corps d'Armée au sud de Nancy, par ceux du 21^e Corps (du général FLAVIGNY) et du Corps d'Armée Colonial (du général CARLES) au nord de Vitte, encerclés sur la célèbre colline de Sion qui inspira Maurice Barrès.

En ces derniers jours qui précèdent la signature (22 juin) de l'armistice et son entrée en vigueur (25 juin)

ces poches de résistance françaises se trouvent militairement dans une situation dramatique, l'état ennemi se resserre d'heure en heure. L'Allemand recherche la capitulation à tout prix, le Français, lui, cherche à gagner du temps pour éviter la capture.

Pendant que sur le terrain, au milieu de difficultés sans nombre — celles par exemple qui furent liées à la présence des réfugiés, des habitants et des autorités civiles souvent hostiles — les soldats et les officiers du rang se battent avec courage ou... s'éclipsent, des tractations s'engagent « au sommet » qui vont aboutir à la plus formidabile duperie jamais observée sur un champ de bataille : une suspension d'armes provisoire transformée en capitulation !

Il faut lire pour s'en convaincre l'éblouissante démonstration qu'en donne Roger Bruge, à partir d'une documentation officielle et privée abondante et riche. De cette subtile mais diabolique partie de poker les Allemands sortirent vainqueurs, s'offrant même le luxe de se disputer hiérarchiquement la prééminence quant au résultat, la reddition complète et le partage des colonnes de prisonniers ! Mais le plus affligeant pour nous, c'est l'in vraisemblable aveuglement de nos généraux qui ne surent pas (ou ne voulurent pas) discerner dans le document-piège soumis à leur signature, ou dans les entretiens verbaux, la phrase et les mots clef qui devaient les conduire là où ils ne voulaient pas aller : en captivité. (Aux termes de l'article 4 de la

Convention générale du 22 juin, les troupes encerclées étaient considérées comme « prisonnières de guerre », ce que nos généraux sur le terrain ignoraient...)

Cette carence française, si lourde de conséquences, à laquelle on peut trouver des circonstances atténuantes, fatigue physique et morale d'hommes âgés, environ 60 ans, livrés à eux-mêmes, coupés de toutes liaisons, ignorants des réalités politiques et militaires de l'heure, etc..., ne saurait masquer, outre la duplicité machiavélique, le manque d'esprit chevaleresque des officiers teutons à l'égard d'un adversaire réduit à quia. On ne s'en étonnera pas ici.

De cette morgue prusso-hitlérienne on jugera par l'extrait ci-dessous, qui érlate la « réception » réservée à Nancy au général FLAVIGNY et à ses officiers du 21^e Corps après leur reddition-capitulation le 23 juin 1940.

«... A Thorey-Lyautey, le départ de l'état-major du 21^e corps a été aussi précipité. Pour exprimer sa colère, le colonel Cobert a pris le temps de briser ses jumelles, puis il est monté se blottir dans sa voiture. Aucun document connu ne fait allusion à des archives qui auraient été détruites ou cachées avant le départ. Le trajet s'effectue à vive allure et, à Mirecourt, les officiers du 21^e corps ont la surprise de voir leur chef coiffé du casque des chars à bandeau de cuir. C'est la première fois qu'il le porte, sans doute pour montrer à l'adversaire qu'il s'est rendu en soldat et non en fuyard. Le convoi s'est arrêté comme prévu sur la place Thiers mais

Suite page 6.

seuls les généraux sont présentés au général Busch auprès duquel se tient le général Hube. Carles, Roucaud, Cruciani, Gailliard, Flavigny, tous auront l'impression d'être à Mirecourt pour recevoir les honneurs de la guerre, une sorte d'hommage à leur courage et à leur sens du devoir. Comment sauraient-ils que leur présence dans la cité des luthiers est due à un règlement de comptes entre Endres et Hube? Selon le Père Bith à qui il s'est confié, Flavigny ne s'est pas laissé amadouer par le général Busch. Il a refusé poignée de main, café, cigarette et, lorsque son interlocuteur lui a demandé «s'il avait été bien traité», le chef du 21^e corps a explosé :

— «Comment «bien traité»? Un général allemand a engagé sa parole et l'a reniée le lendemain. Je proteste...»

— «Faites-moi un rapport!» a coupé Busch.

Rapidement, les convois reprendront la route, cette fois en direction du nord. Les officiers prisonniers se souviendront longtemps de leur arrivée à Nancy où les Allemands ont visiblement prévu de les humilier et de les donner en spectacle. Les voitures sont dirigées sur la place Stanislas et les regards des Français convergent vers l'immense banderole rouge à croix gammée qui ondule doucement sur la façade de l'hôtel de ville.

Chapouthier : «La coulée de lave nazie rougit le palais Louis XV. Etrange mariage. Le parc des cerfs est préparé, le parterre de la place Stanislas est entouré de piquets et de cordes, c'est notre garage. Les cendres de Lyautey doivent frémir de honte dans son mausolée du Chellah».

Avant de s'arrêter, le convoi est obligé de faire deux fois le tour de la place, à petit allure, pour satisfaire la curiosité et l'orgueil des officiers allemands atablés aux terrasses.

«On nous montre, témoigne le Père Bith, chacun se tasse dans sa voiture. Un peu plus tard, on nous conduira à l'école professionnelle et le général s'approchera de moi «il a fallu boire le calice jusqu'à la lie... Vous avez vu ce défilé sur la place Stanislas?»



Encerclé sur la colline de Sion, au sud de Nancy, le général Flavigny, du 21^e CA, a été victime du manque de parole d'un général allemand. (Coll. Endres).

Valluy, le chef du 3^e Bureau, n'a pas apprécié, lui non plus, le «défilé». Il souligne dans son rapport «que leur convoyeur leur fit faire deux fois le tour de la place sous les regards narquois des officiers allemands qui fumaient des cigares à la terrasse des cafés et aux fenêtres des hôtels. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas!»

Les prisonniers sont fractionnés en quatre détachements : les généraux sont emmenés à l'école professionnelle de la rue des Jardiniers, à l'exception du général Roucaud dont l'état de santé exige une hospitalisation immédiate à Sédillot. Les colonels, les officiers supérieurs et les officiers subalternes sont répartis dans les établissements disponibles qui sont de plus en plus rares. Quittant la place Stanislas l'un des derniers, le capitaine Chapouthier est impressionné par la réaction des Lorrains.

«La population nancéenne, dit-il, bien française, rendue plus généreuse par le malheur, est particulièrement accueillante. En dépit des sentinelles allemandes qui interdisent l'accès des cordes, des femmes nous apportent des demis, des sandwiches pris au café voisin. Du haut d'un balcon, un officier allemand, le type du Prussien, rage de voir ce spectacle».

Séparés de leur général, les officiers de l'état-major de la 1^{re} DIC sont conduits à l'école normale où ils arriveront à la nuit tombée. Aucun repas n'a été prévu. «Je cherche un matelas dans un dortoir archicomble, dit Chapouthier. Je l'étends sur le plancher d'un lavabo et je m'endors comme une brute» (...)

Classique dans la forme, d'une écriture expressive, concise et libre, ce livre comme les précédents mérite de retenir l'attention des spécialistes, des passionnés d'histoire militaire et du grand public. L'importance de ces ouvrages dans la compréhension objective des causes immédiates de la défaite militaire de 1940 est d'ores et déjà inappréciable. La conclusion dans le prochain tome à paraître confirmera avec éclat la maîtrise d'une œuvre à laquelle l'auteur aura finalement consacré plus de vingt années de sa vie.

J. Terraubella.

PRISONNIER de GUERRE

Ecrits et dessins de Jean ESCRIBE.

«Je suis captif, ainsi l'a voulu le destin / Le monde est un démon sournois, cruel, perfide / Et la fatalité est un cheval sans bride / Aveugle et fou, bousculant tout sur son chemin».

Cent petites pages à peine de texte dru et fort, simplicité du récit et précision du trait, tout le talent d'Escribe ramassé en gerbe pour dire sa captivité, «époque peut-être lointaine, certes, mais encore si vivace qu'il n'est pas possible d'oublier» — l'autre côté du miroir soudain dévoilé : Où suis-je, que suis-je ainsi devenu ?

Rencontre des autres en un étrange pays, tout un univers surgi sans presque crier gare un jour de l'été 1940, la vie bouleversée ! Les brouillards froids de la Baltique, les copains d'infortune, les chleuhs, les Randke, Ralf le chien noir, Max et Zoul les deux chevaux bruns qui s'aiment comme des frères, quelle aventure ! A ce pied de nez du destin, Escribe répondra avec fierté, courage et bonheur. Dix-huit mois d'exil et le voici rendu à son passé, la liberté, son pays qu'il aime, sa femme, et sa fille... qu'il découvre ! «Non ! jamais vous ne pourriez imaginer le bonheur qu'était le nôtre, dans ce mauvais wagon accroché à un mauvais train, ce train qui roulait maintenant vers le sud, même si le ciel était gris, même si la brume voilait le paysage (...)

Cent petites pages d'émotion vraie, de mémoire retrouvée et sauvegardée, une bonne action. Le bonheur du texte, la vérité des dessins surtout font de ce livre de prisonnier une authentique pédagogie.

(J. T.)

«LE VIEUX CHEVAL»

Je sais deux chevaux bruns s'aimant comme deux frères Ils ont le regard doux et d'esprit solidaire Depuis maintes saisons, on peut les voir tous deux Foulant le même sol, les mêmes chemins creux.

Max et Zoul sont les noms que chacun d'eux désigne Mais Max est vieux déjà ; on voit à plus d'un signe Qu'il a fini son temps hélas ! et bien fini. Son œil noir est rempli de tristesse infinie. Il souffre car il sent déjà sa fin prochaine Voilà plus de vingt ans qu'il travaille et qu'il peine Aussi il ne va plus que difficilement Et c'est là ce qui fait l'objet de son tourment.

On s'est moqué de lui, l'autre jour au village Plus d'un gamin railleur lui a dit au passage Des mots qui l'ont froissé et lui ont fait affront Il a dû les subir tout en baissant le front. Alors son compagnon a compris sa souffrance On l'a vu s'exprimer dans sa prunelle immense Et afin d'amoindrir son douloureux effort De son jarret tendu, il a tiré plus fort. Hier encore en passant à «la croix des deux pierres» Son genou a fléchi, il est tombé à terre.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS N° 446

HORIZONTALEMENT :

I. - Esclandre. — II. - Naiserie. — III. - V.R.P. - Egaré. — IV. - Oued. - Rie. — V. - Upsilon. — VI. - Té -Maieur. — VII. - Eude. - Durs. — VIII. - E.S.O. - Lésée. — IX. - Semi-usées.

VERTICALEMENT :

1. - Envoutées. — 2. - Sirupeuse. — 3. - Capes. - Dom. — 4. - Li. - Dime. — 5. - Ase. - Là. - Lu. — 6. - Négroïdes. — 7. - Draineuse. — 8. - Rire. - Urée. — 9. - E.E.E. - Erses.

Alors son maître a dit qu'il n'irait plus aux champs. Pauvre vieux, te voilà relégué maintenant. On ne veut plus de toi, dédaigne ton courage, Ce qu'il lui faut à lui, bien sûr, c'est de l'ouvrage Tu vois le sentiment qu'à pour toi l'être humain Il ne te connaît plus si tu ne peux plus rien. Demain tu quitteras peut-être la demeure Où s'écoula ta vie, et tu attendras l'heure Choisie par le bourreau pour ton destin fatal Voilà quel est le sort d'un pauvre vieux cheval.



«...J'avais cette pauvre consolation, d'avoir trouvé trois bons amis, trois compagnons d'infortune».

Tu ne reverras plus ta lande familière Et le ruisseau d'argent qui court dans la clairière Où souvent tu buvais quand tu traînais des troncs A travers les sapins peuplant le bois profond. Tu ne goûteras plus la douceur printanière Ni le parfum du vent dans ta folle crinière. Tu ne reverras plus, à la belle saison S'émailler la prairie, ni blondir la moisson D'où parfois brusquement une perdrix s'envole. Tu ne sentiras plus effleurant ton épaule Le martinet léger, et quand chute la feuille, Ton gentil compagnon d'automne, le bouvreuil Qui venait se poser sur ta croupe fumante, Quand, au bout du sillon, la poitrine haletante Ton maître te laissait reposer un instant Pour toi, vois-tu, cela est fini maintenant.

Triste mais résigné, le pauvre misérable Tout seul attend son sort, on l'a changé d'étable Un autre a pris sa place auprès de son ami. Mérite-t-il vraiment une telle infamie ? Mais on entend du bruit de derrière la porte Cependant il est tard, qui donc vient de la sorte Max a bien eu ce soir son avoine et son foin ? Et c'est encore bien beau qu'on ait encore eu soin De le faire manger. On entre, c'est le maître Tout de même faut-il que les hommes soient traîtres Il vient rendre visite au «condamné à mort». C'est pour l'exaspérer, pour qu'il souffre plus fort ? Qu'on laisse donc en paix la malheureuse bête Que sans lésinement on lui fende la tête Et que tout soit fini. Mais l'homme a l'air content Il s'approche de Max, lui caresse le flanc, Il promène sa main sur son échine osseuse Et prenant dans ses bras sa tête douloureuse Il faut, murmure-t-il que je te remercie, Voilà bientôt vingt ans que tu travailles ici, Après m'avoir fourni une aussi rude tâche Me crois-tu à ce point aussi vil, aussi lâche Pour que je veuille ainsi me séparer de toi ? Jusqu'à ton dernier jour tu vivras sous mon toit. Tu y naquis jadis, si tu te le rappelles, C'était la mi-juillet par une soirée belle, Ta mère te laissa échapper de ses flancs. D'abord tu chancelas sur tes genoux tremblants. Tu fus jeune poulain et ta foulée nerveuse Se dépensa souvent en fugues capricieuses, Et puis tu as grandi, je t'ai mis au travail, La sueur a souvent coulé sur ton poitrail, Va, tu mérites bien de prendre ta retraite Et c'est en vieil ami que je veux qu'on te traite. Ainsi parla le maître à son bon vieux cheval. Alors il devina dans l'œil de l'animal A la fois du regret et de la gratitude Un museau de velours vint fleurir la main rude Que l'homme lui tendait. Heureux de son action Et laissant le cheval à sa méditation, Le maître alors sortit. Quatre jours s'écoulèrent Mais hélas ! les désirs de l'homme s'écroulèrent Le cinquième jour, tandis que l'astre d'or Tombait à l'horizon, un chien hurla la mort Le vieux Max s'éteignit à l'hymne des crécelles C'était la mi-juillet par une soirée belle.

Fait à Rutchütz en Poméranie en mars 1941

(cette histoire m'a été inspirée par les deux chevaux de la ferme Randke).

(Reproduit avec l'autorisation de l'auteur, que nous remercions).

COTISATION 1989 :

ON PEUT DEJA Y PENSER...

MERCI.

JOURNAL DES COMBATTANTS et de toutes les victimes des guerres

(Hebdomadaire fondé en 1916 par A. LINVILLE)

- Informé
 - Impartial
 - Passionnant
 - Combatif
 - Indépendant

ABONNEZ-VOUS :

6 mois : 115 F
1 an : 225 F

Adresse : 80, rue des Prairies, 75020 Paris.
C.C.P. Paris 662-33 Y

CHAMPAGNE LECLERE

(Fils de A. LECLERE ex-P. G. V B)

Manipulant

CHAUMUZY - 51170 FISMES

Livraison à domicile.

Demandez prix